Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

Direction
Référence : EAU-AUT-26-0381
Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de
Leudelange
5, Place des Martyrs
L-3361 Leudelange

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	La Provençale s.à r.l.
Objet	Déviation et amélioration des conditions écologiques du cours d'eau « Drosbech » dans le cadre de l'extension de 'La Provençale'
Localité(s)	Leudelange
Commune(s)	Leudelange

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : https://enquetes.public.lu/fr.html.

Pour l'Unité Autorisations

Digitally signed by
CHRISTIAN REUTER

Annexes :
- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés